



67ème Comité exécutif du HCR

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général

Genève, le 3 octobre 2016

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,
Monsieur le Haut-Commissaire,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

La multiplication des conflits armés et des crises ont forcé des millions de personnes à se déplacer à l'intérieur de leur propre pays ou à chercher refuge dans les Etats voisins. Pour nombre d'entre eux, la fuite s'est poursuivie au-delà de ces pays de premier accueil. L'ampleur des déplacements forcés dans le monde soulève des défis d'une complexité sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Dans ce contexte, ma délégation voudrait rappeler l'importance de respecter la Convention de 1951 et le Protocole additionnel de 1967 ainsi que les instruments régionaux et le droit coutumier. La Suisse encourage les Etats ne l'ayant pas encore fait à adhérer à la Convention et à son Protocole.

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie le Haut-Commissaire pour sa déclaration liminaire et souhaite revenir sur certains éléments.

En matière de protection : Les déplacés forcés se trouvent souvent dans des situations de vulnérabilité intolérable. Leurs droits fondamentaux ne sont pas pleinement respectés, leur sécurité n'est pas garantie, leur vie est en danger. On dit souvent que les déplacés à l'intérieur de leur pays seront les réfugiés de demain », si leur protection et assistance ne peut pas être garantie suffisamment. Ma délégation salue par conséquent l'approche du HCR visant à apporter une réponse collective plus solide et plus prévisible ainsi qu'à soutenir les Etats dans le développement et la mise en œuvre d'un cadre politique et législatif national adéquat et basé sur les normes et standards internationaux.

Les déplacements forcés pourraient être réduits de manière significative si toutes les parties aux conflits respectaient le droit humanitaire international. Dans ce sens, nous soulignons l'importance de la protection des civils dans la conduite des hostilités. Aussi, la protection et la promotion des droits de l'homme dans ces contextes sont cruciales et devraient être davantage intégrées dans la prévention et la recherche des solutions politiques aux conflits. Rappelons que les violations des droits de l'homme sont souvent un indicateur d'une potentielle instabilité et peuvent servir d'alerte précoce en matière de conflits en gestation. Il est indispensable de réaffirmer l'importance de la protection en tant que pilier central de l'engagement du HCR.

Pour ce qui est du Nexus humanitaire et développement :

Les interventions conjointes, coordonnées et cohérentes de l'ensemble des acteurs humanitaires et du développement, internationaux et nationaux, ainsi que de la promotion de la paix visant à travailler sur les causes profondes des déplacements forcés, doivent fournir des solutions concrètes et durables. Cette approche doit se baser sur le régime de la protection internationale et répondre aux aspirations des personnes concernées. A cet égard, de nouvelles initiatives visant à promouvoir des solutions locales, intégrant les réfugiés et déplacés ainsi que les communautés qui les hébergent dans la planification et la mise en œuvre des engagements qui les concernent, ont un grand potentiel.

Monsieur le Président,

En matière de capacités internes, la Suisse salue les efforts du HCR qui s'est attaché depuis 2012 à renforcer ses capacités techniques, à développer des stratégies globales et des directives claires. L'opérationnalisation de ces dernières doit recevoir une plus grande attention des bureaux pays car elles peuvent contribuer à une meilleure utilisation des ressources financières et humaines aujourd'hui limitées et augmenter l'efficacité des programmes. La mise en œuvre rapide des directives dans des domaines tels que l'eau et assainissement, les abris, l'énergie, la santé ont des impacts directs sur la protection. A cet effet, La Suisse continuera d'appuyer la Division de support au programme et à la gestion.

Pour conclure, Monsieur le Président, ma délégation souhaiterait rappeler les engagements pris le 19 septembre qui nous enjoignent à rechercher conjointement les moyens de répondre aux besoins des populations concernées. Ma délégation suivra avec attention la mise en pratique de cadres d'intervention pour les réfugiés et encourage le Haut-Commissaire à informer régulièrement le Comité exécutif sur les résultats de cette mise en œuvre ainsi que sur le développement du Pacte mondial sur le partage du fardeau et des responsabilités.